

Genève

Autor(en): **Grandjean, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **49/1958 (1958)**

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-114645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Giovannini, professeur de chimie organique, comme doyen de la Faculté des sciences.

Deux nouveaux instituts ont été fondés : l'institut d'Europe orientale, qui s'occupera, sous la direction du R. P. Bochenski, professeur de philosophie contemporaine, de tout ce qui a trait à l'idéologie et aux méthodes soviétiques. L'institut pour l'automation et les recherches opérationnelles, rattaché à la section économique de la Faculté de droit, introduira les étudiants aux nouvelles conceptions du travail que requièrent les machines électroniques. Le professeur Ernst Billeter, nommé récemment professeur de statistique et de recherches opérationnelles, en est le directeur ; il sera secondé par MM. Georges Hartmann et Franz Meier, chargés de cours.

La quête annuelle en faveur de l'Université a rapporté la somme encore jamais atteinte de 650 000 fr. Les besoins, hélas, augmentent en même temps que les ressources, avec l'afflux des étudiants et l'impérieuse nécessité de ne pas se laisser distancer par l'évolution de la science.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Département

La loi sur l'Office de la jeunesse, à l'étude depuis le 14 janvier 1956, a été adoptée par le Grand Conseil le 5 juillet 1958. Un Office scolaire de l'enfance avait été créé, le 7 juillet 1933, par la réunion du Service médical, de la Clinique dentaire, du Service d'observation et du Service social des écoles. Ensuite du transfert, en décembre 1936, du Service du Tuteur général et de celui de protection des mineurs du Département de justice et police à celui de l'instruction publique, deux lois nouvelles avaient été votées le 2 juillet 1937 : l'une, celle de l'Office de l'enfance, l'autre, celle de la Fondation officielle de l'enfance ; alors les attributions des deux institutions avaient été fixées. Maintenant, un nouveau changement a lieu qui, ne serait-ce que pour la modification des appellations, marque l'évolution intervenue : le nouvel Office, qui compte sept services, est celui de la jeunesse et non plus de l'enfance ; ses attributions sont donc étendues. Le Service médical des écoles devient celui de santé de la jeunesse ; le Service d'observation, dont le nom était parfois mal compris, est désormais le Service médico-pédagogique ; le Service du Tuteur général voit ajouter à son titre « et d'entraide de la jeunesse ». Un nouveau service, celui d'études, de documentation et d'informations, est créé.

De son côté, la Fondation officielle de l'enfance devient Fondation officielle de la jeunesse. Son statut est adapté aux circonstances présentes. Elle a droit de regard sur tous les établissements publics et privés qui s'occupent d'éducation et de rééducation et dans lesquels les enfants et les adolescents sont placés. Les chefs des services de l'Office de la jeunesse assistent, avec voix consultative, aux séances de la commission de la Fondation.

Le travail et l'organisation du Service du Tuteur général ont fait

l'objet, en septembre 1957, d'une expertise de M. Jean Chazal, conseiller à la Cour d'appel de Paris, et de M^{lle} Marcelle Fauconnet, assistante sociale, chef du Service social de sauvegarde de la jeunesse à Paris, désignés par le Bureau européen de l'administration de l'assistance technique des Nations Unies. Cette expertise, fort utile, a montré que le service, tel qu'il avait été réorganisé, était dans la bonne voie. Si les conditions budgétaires le permettent, son personnel sera encore complété.

La Commission consultative provisoire en matière de formation professionnelle et de travail des mineurs, créée pour étudier le projet de loi genevoise sur la formation professionnelle établi par des experts, a terminé son travail. Une loi fort complète, visant aussi à la protection du travail des mineurs non apprentis, a été remise au Conseil d'Etat ; elle devra encore être examinée par une commission du Grand Conseil. La commission consultative, à caractère tripartite, puisqu'elle comprenait, outre les représentants des milieux patronaux et ouvriers, le directeur général de l'enseignement secondaire et ceux des écoles professionnelles, a pu faire œuvre utile. La liaison entre le Service des apprentissages, les professions et les écoles, qui a déjà contribué à dissiper des préjugés et des malentendus, ne pourra que permettre l'heureux développement de la formation professionnelle.

Une commission consultative de l'éducation physique, présidée par M. Jean Brechbühl, maître de sport à l'Université, a été constituée. Elle a notamment dans ses attributions d'étudier les projets d'organisation de concours scolaires pour les divers sports.

Une autre commission, comprenant des membres de divers milieux, a été chargée d'étudier tout le problème des bourses et subsides pour les élèves des écoles secondaires et professionnelles et les étudiants à l'Université ; elle aura à proposer éventuellement la modification du régime existant, son extension, ainsi que la question du présalaire.

M. Robert Dottrens, professeur de pédagogie à la Faculté des lettres, a démissionné de ses fonctions de codirecteur de l'Institut des sciences de l'éducation. M. Samuel Roller, qui était codirecteur des Etudes pédagogiques — notre Ecole normale d'instituteurs — a été déchargé de cette partie de son activité. Il a été nommé chargé de cours à l'Université et est devenu codirecteur de l'Institut des sciences de l'éducation avec M. le professeur Jean Piaget. En outre, il a été chargé de la direction d'un nouveau service du Département, celui de la recherche et de la documentation pédagogiques ; à ce titre, il assiste de droit à la conférence des inspecteurs des écoles primaires et à celle des directeurs des écoles secondaires.

La grippe, dite asiatique, a sévi à Genève comme ailleurs ; parfois, 55 % de l'effectif d'une classe était atteint. Mais, d'accord avec le médecin-chef du Service médical des écoles, les classes n'ont pas été fermées. Ainsi les élèves en bonne santé ont pu continuer leurs études au lieu d'être laissés à la rue pendant la mauvaise saison. Les exigences ont été quelque peu réduites pour que les élèves absents n'aient pas trop de peine à rattraper leurs camarades. Cette organisation s'est révélée très judicieuse.

Les autorités ayant décidé une nouvelle adaptation des traitements de 12 % environ pour l'ensemble de la fonction publique, les articles de la loi fixant les traitements des corps enseignants primaire, secon-

daire et supérieur ont été modifiés. La rémunération du personnel primaire ayant été augmentée en 1956, on pouvait se demander dans quelle mesure une revalorisation s'ajouterait au reclassement précédent. En définitive, le 12 % en moyenne a été accordé par les lois du 26 octobre 1957, qui concernent l'enseignement primaire et le secondaire.

Les traitements sont aux montants suivants (le 1/8^e d'allocation de vie chère compris) :

	<i>Traitement initial</i>	<i>Nombre des augmentations</i>	<i>Traitement maximum</i>
Maîtresses enfantines	10 530.—	15	14 850.—
Instituteurs et institutrices.	11 250.—	15	16 920.—
Maîtres secondaires :			
Division inférieure, poste complet	16 312.50	12	20 227.50
Division supérieure, poste complet	17 775.—	12	22 041.—

Les maîtres secondaires estiment que cette revalorisation est insuffisante et qu'il importe de leur accorder un reclassement de 6 %.

Les directeurs des écoles secondaires atteindront, suivant leur classe, un traitement maximum de 24 750 fr. ou de 27 000 fr., un d'entre eux étant hors classe.

Les traitements universitaires ont aussi été augmentés par la loi du 9 décembre 1957. Le traitement maximum a été porté à 31 000 fr., allocation de vie chère comprise ; il s'y ajoute diverses indemnités (de direction de clinique ou de laboratoire, de direction de thèse, etc.). Par contre, le partage du montant des inscriptions dont les professeurs recevaient le 48 % a été supprimé, sauf pour les professeurs en charge au 31 décembre 1957 et qui optaient pour le maintien des anciennes conditions de rémunération (plus le 12 %).

Enseignement primaire

Le nouveau plan d'études dont il a été question dans la chronique de l'an passé est entré en vigueur à la rentrée de septembre 1957. Le corps enseignant, au cours de séances d'introduction, a été initié à ses particularités. Ce programme a fait l'objet d'articles dans la presse belge qui ont provoqué de nombreuses demandes de renseignements. Il a aussi été évoqué par des délégués à la XXI^e conférence de l'instruction publique, en juillet 1958, à Genève.

Des manuels, conçus selon les méthodes préconisées par ce plan, ont été introduits au cours de l'année. Le premier livre de lecture, complété par trois brochures, est l'œuvre d'une commission présidée par M^{me} Annelise Jotterand, inspectrice des écoles enfantines ; il emploie la méthode phonétique ou syllabique traditionnelle, rajeunie et enrichie par un choix de textes vivants, à la portée des enfants, et fort bien illustré. Ce manuel — comme on le fait depuis longtemps — avait été essayé pendant plusieurs années. Le manuel d'arithmétique de 3^e année est l'œuvre de M. Gustave Lecoultre, inspecteur, de M^{mes} Aimée Chapuis, inspectrice, et Renée Rosset, revue par une commission, après expérimentation dans les classes. *Le carillon des chansons*, par M. Jean Delor, inspecteur de musique, est le recueil de chants pour les 3^e, 4^e et 5^e années.

La méthode Cuisenaire pour l'enseignement du calcul continue à

faire l'objet d'une expérience intéressante et qui semble donner d'heureux résultats.

Une commission des moyens auditifs d'enseignement, présidée par M. Marcel Kister, choisit des tourne-disques et des disques (musique, textes littéraires) que les instituteurs peuvent acquérir avec une subvention du Département.

Tout cela prouve le souci d'améliorer le rendement de l'enseignement. Une autre initiative peut contribuer aussi à ce même résultat : l'Union des instituteurs s'est mise en rapport avec la Fédération des associations patronales ; des exposés de représentants du monde industriel, des visites d'usines et d'ateliers ont montré aux membres du corps enseignant primaire quelles étaient les conditions de travail dans l'industrie et les exigences à l'égard des ouvriers et employés, ce qui les incitera à réclamer de leurs élèves les qualités d'ordre, de sérieux qui leur seront indispensables.

La direction de l'enseignement primaire, de son côté, a fait écrire des lettres dans une série de classes, pour vérifier si la correspondance, partie du programme de français, était acquise, cette notion étant indispensable aux futurs employés de bureau.

Enfin, la Société pédagogique romande, dans son congrès de Genève de mai-juin 1958, avait mis à son ordre du jour « L'école et le monde moderne », ce qui prouve combien les éducateurs se préoccupent d'assurer le contact avec les milieux économiques. A cette occasion, l'Union des instituteurs genevois a joué *l'Amour médecin*, de Molière ; le spectacle, entièrement monté par les instituteurs (mise en scène par M. Kuhne, chœurs et musique par M. Jean Delor, décors par M. Schaer et combien d'autres), a remporté un légitime succès. Ce spectacle a été répété pour les élèves des écoles primaires et secondaires.

Une nouvelle organisation des bibliothèques des écoles primaires est à l'étude avec la collaboration de M^{lle} Marguerite Rivier, directrice des bibliothèques de la Ville de Genève.

La question du transfert à l'enseignement secondaire des classes primaires des 8^e et 9^e degrés est à l'étude. La loi sur l'instruction publique, du 6 novembre 1940, avait permis ce passage, pour les classes urbaines. Le manque de locaux retarda l'application de cette mesure. Elle est envisagée maintenant pour le 1^{er} septembre 1959, non seulement pour les classes urbaines, mais aussi pour les élèves des classes rurales de ces deux degrés, qui sont souvent dans des classes à trois ou quatre degrés. Les maires consultés ont, pour la plupart, approuvé cette opération ; les instituteurs intéressés et l'Union ont fait de même. On espère avoir les locaux nécessaires dans les écoles secondaires, afin de pouvoir répartir judicieusement ces élèves dans les conditions qui leur seront les plus favorables, en attendant qu'une nouvelle organisation des écoles secondaires inférieures ait été décidée. Le statut légal des instituteurs de ces classes sera maintenu intégralement lors de leur transfert.

Deux nouveaux bâtiments scolaires ont été inaugurés en ville : l'école primaire du Devin-du-Village et l'école enfantine du parc Trembley ; cette dernière construction marque l'achèvement de la seconde étape du plan élaboré il y a une dizaine d'années.

M. Charles Duchemin, inspecteur d'écoles, ayant été élu conseiller d'Etat, est devenu intérimaire du chef du Département de l'instruction publique en même temps que titulaire du Département de l'intérieur et de l'agriculture. M. André Neuenschwander lui a succédé en qualité d'inspecteur.

M. Georges Chapot a donné sa démission d'inspecteur de dessin, après avoir occupé cette charge depuis 1942. Il garde ses autres activités à l'Ecole normale de dessin et dans l'enseignement secondaire.

M. Roger Nussbaum reste seul directeur des Etudes pédagogiques ensuite de la démission de M. S. Roller, appelé à d'autres fonctions ; M. Armand Christe, nommé inspecteur d'écoles, lui est adjoint.

Enseignement secondaire

L'effectif des élèves des écoles secondaires augmente d'une façon continue, en liaison avec le passage d'un degré à l'autre des « volées » de forte natalité — qui a atteint le degré secondaire supérieur — et celle de la population (240 085 habitants au 31 mai 1958 dont 199 729 pour l'agglomération urbaine). A l'Ecole supérieure technique, on a dû refuser 55 élèves dans les premières années ; les 240 admis se sont trouvés, exceptionnellement, dans des classes de 36 à 43 élèves !

Les travaux de construction de l'Ecole supérieure technique et de l'Ecole d'horlogerie — devisés à 10 ½ millions dont 1 200 000 fr. pour l'équipement — vont commencer incessamment. Entre autres dons, la Fondation Hasler a donné 65 000 fr. et Nestlé Alimentana Company 50 000 fr., pour équiper l'école. En attendant, des locaux ont été loués pour loger les élèves dès la rentrée de septembre 1959.

Le concours pour l'édification de l'Ecole supérieure de commerce a été ouvert.

Le Collège a occupé entièrement l'ancienne caserne des pompiers. Une annexe se construit au boulevard Jaques-Dalcroze. Des pavillons s'ajoutent à ceux de la campagne Cayla pour l'Ecole supérieure de jeunes filles et pour l'Ecole professionnelle et ménagère.

La commission de l'Ecole complémentaire professionnelle nouvellement constituée se préoccupe aussi du problème des locaux. Des associations professionnelles ont fait part de leur intention de contribuer à leur construction.

L'augmentation des effectifs a encore une autre conséquence : le recrutement d'un nombre suffisant de maîtres devient de plus en plus difficile. Ce n'est pas surprenant, quand on sait que les classes d'âge parmi lesquelles les candidats se recrutent sont celles qui sont les plus réduites et ne sont pas plus nombreuses que celles de l'année 1900, tandis que la population a beaucoup augmenté et qu'on est en période de plein emploi. Aussi a-t-il fallu recourir aux services de candidats qui, non seulement n'ont pas encore leur certificat pédagogique complémentaire à leur licence, mais même parfois pas encore achevé celle-ci. Pour la première fois, deux jeunes maîtres assistants allemands ont été engagés, après entente avec le service compétent du secrétariat permanent de la conférence des ministères de l'instruction publique de la République fédérale d'Allemagne.

La formation professionnelle des maîtres donne lieu à quelques difficultés. L'institution de cours de méthodologie de l'écriture — afin d'assurer cet enseignement dans les classes secondaires inférieures, dont les élèves sont précisément à l'âge où les écritures se forment et se déforment — a provoqué quelque agitation.

L'afflux d'élèves dans les classes secondaires et la difficulté que certains d'entre eux ont à suivre, ont nécessité de nouveau l'ouverture de quatre classes d'orientation, deux au Collège Moderne et deux à l'École professionnelle et ménagère. Cet enseignement spécial — où les conseils de classes ont été très utiles — a permis de faire passer, après quelques mois, ces élèves dans les classes normales ; d'autres, trop faibles pour profiter pleinement des leçons, les ont remplacés dans les classes d'orientation.

Deux nouveaux doyens ont été nommés à l'École supérieure de commerce, M. Georges Hof pour les classes complémentaires commerciales, et M. Louis Meier, qui est adjoint au directeur de l'école.

Le 28 juin 1957, le Grand Conseil avait décrété la gratuité des fournitures scolaires dans les écoles secondaires comprises dans la scolarité obligatoire. La rentrée des classes ayant lieu le 1^{er} septembre suivant, le Département, les directions et l'Economat avaient un délai très court pour appliquer cette disposition ; toutefois, dès la rentrée, les fournitures ont pu être distribuées à tous.

L'École complémentaire professionnelle, qui depuis 1938 était une division de l'École des arts et métiers, en a été séparée et est redevenue une école distincte. Son ancien doyen, M. Pierre Panosetti, en est le directeur. Il est assisté d'une commission consultative représentant paritairement les milieux professionnels et est en liaison permanente avec le Service des apprentissages.

L'apprentissage de maçon, à temps plein, qui se donnait à l'École des métiers, a été supprimé, à la demande de la Société des entrepreneurs et de la FOBB, et remplacé par des cours et des stages pratiques suivis par tous les apprentis maçons.

Une entente avec les autorités vaudoises a permis l'envoi à l'École complémentaire professionnelle de Lausanne des apprentis relieurs et géomètres, trop peu nombreux à Genève pour organiser un enseignement avec un outillage compliqué et coûteux. Les apprentis bijoutiers-joailliers vaudois viennent, par contre, suivre les cours à Genève.

Deux créations importantes sont à signaler : l'École supérieure de jeunes filles aura une section scientifique ; sa classe inférieure s'ouvrira à la rentrée de septembre 1958 avec 22 élèves. Cette décision a été prise à la demande de parents ; elle a été approuvée par la conférence de l'instruction publique, puis par le Grand Conseil le 5 juillet 1958.

Une nouvelle division a été créée à l'École des arts et métiers, le Technicum du soir ; c'est le 5 juillet 1958 que le Grand Conseil a adopté le projet. Ses études s'étendront sur neuf semestres. On espère ainsi accélérer la formation des techniciens, réclamés par l'industrie. L'Union des industriels en métallurgie a déjà décidé de libérer certains ouvriers deux demi-après-midi par semaine, tout en maintenant leur salaire, pour leur faciliter la fréquentation de ces cours. Le nombre d'élèves serait de 60 la première année, pour atteindre 210 la cinquième.

Les collégiens des classes supérieures ont été invités à visiter les Ateliers des Charmilles ; cette visite, qui faisait partie des séances d'information et d'orientation, a beaucoup intéressé les participants.

Parmi les diverses manifestations organisées par les écoles, il y a lieu de citer la très remarquable exposition des Ecoles d'art, la première depuis celle du 200^e anniversaire (1948).

Les cérémonies de promotions ont dû être divisées, conséquence de l'augmentation des effectifs. Le Collège et le Collège Moderne, pour la première fois depuis 1886, ont dû se séparer après avoir défilé devant les autorités, et ont eu des distributions de prix distinctes. Celles de l'Ecole des arts et métiers et de l'Ecole complémentaire professionnelle ont eu lieu successivement, et non plus ensemble.

Enseignement supérieur

L'Université, au semestre d'hiver 1957-1958, avait 2773 étudiants et 668 auditeurs, soit 3441 élèves au total, ce qui représente une augmentation de 224 en une année ; aussi la solution du problème des locaux devient-elle de plus en plus urgente. Des décisions de principe ont été prises, mais leur réalisation nécessitera encore un certain temps.

Au cours de l'année universitaire, il y a eu à déplorer plusieurs deuils. Le Dr Ferdinand Morel, professeur ordinaire de clinique psychiatrique et directeur de la Clinique de Bel-Air depuis octobre 1938, est décédé le 5 août 1957. Le 29 octobre, le Dr Edmond Grasset, professeur ordinaire d'hygiène et de bactériologie et directeur de l'Institut d'hygiène depuis 1946, était enlevé prématurément. Quatre professeurs honoraires sont décédés : MM. René Koenig, ancien professeur de clinique d'obstétrique et de gynécologie, Léon-William Collet, qui enseigna la géologie et la paléontologie, Alexis François, qui fut professeur de philologie française, et William Rappard, qui avait renoncé quelques années auparavant à la direction de l'Institut universitaire de hautes études internationales et, depuis le début du semestre d'hiver, à sa chaire de finances publiques.

Huit démissions ont été acceptées avec remerciements pour les éminents services rendus : MM. Gottfried Bohnenblust, professeur ordinaire de langue et de littérature allemandes, Eugène Bujard, professeur ordinaire d'histologie normale et d'embryologie générale, ancien recteur, Fernand Châtillon, professeur ordinaire de polyclinique de gynécologie et d'obstétrique, Paul-Edmond Martin, professeur ordinaire d'histoire du moyen-âge et de paléographie et directeur des Archives d'Etat, ancien recteur, Victor Martin, professeur ordinaire de langue et de littérature grecques, ancien recteur, François Naville, professeur ordinaire de médecine légale, John Lachavanne, professeur attaché de législation à l'Ecole d'architecture, et M. Albert Carozzi, chargé de cours de géologie spéciale qui a accepté un appel d'une université américaine.

Plusieurs professeurs ordinaires nouveaux ont été nommés : M^{lle} Maria Bindschedler, pour la langue et la littérature allemandes, M. Olivier Reverdin — par appel — pour la langue et la littérature grecques, M. Henry Laufenburger — par appel — (finances publiques). D'autres,

qui enseignaient déjà, sont devenus ordinaires après plusieurs années d'enseignement à titre extraordinaire ; ce sont MM. Paul-F. Geisendorf (histoire nationale, paléographie), René Mach (clinique thérapeutique et endocrinologie clinique), André Montandon (clinique et policlinique d'oto-rhino-laryngologie), Robert Montant (chirurgie générale et chirurgie opératoire), René Patry (policlinique chirurgicale). M. Robert Godel, qui était chargé de cours, devient, par appel, professeur ordinaire de langue et de littérature latines.

Sont devenus professeurs extraordinaires MM. William Geisendorf (policlinique de gynécologie et d'obstétrique), Walther Habscheid (procédure civile allemande et droit civil allemand), Augustin Lombard (géologie spéciale), Jean Starobinski (par appel et *ad personam* : histoire des idées) et Robinet de Cléry, qui était chargé de cours (droit constitutionnel comparé). M. Laurent L'Huillier, professeur extraordinaire de droit des obligations à la Faculté de droit, enseignera en outre, en cette même qualité, le droit des transports à la Faculté des sciences économiques et sociales.

Huit chargés de cours ont été désignés : MM. Bertrand Bouvier (langue et littérature grecques modernes), André Rey (psychologie physiologique), Samuel Roller (pédagogie expérimentale), Adolphe Schnitzer (droit commercial allemand), Michel Testuz (langue et littérature arabes), Raymond Tschumi (littérature américaine), Gilbert Turian (morphologie expérimentale), René Verniory (géologie spéciale).

M. André Vierre a été nommé professeur attaché de législation à l'École d'architecture ; M. Arthur Lozeron est devenu chef d'atelier dans cette même école.

Sept privat-docents ont été habilités à enseigner.

Lors du *dies academicus*, le 5 juin 1958, le doctorat *honoris causa* a été décerné à MM. Henri Piéron et Henri Wallon (sciences), Théodore Bestermann, Martin Bodmer et Kurd de Hardt (lettres), Zaccaria Giacometti (droit), Daniel Bovet, Robert Debré, René Hazard et Charles Oberling (médecine), James J. Mac Cord, Giovanni Miegge et Wilhelm Niesel (théologie) et Raymond Buyse (sciences de l'éducation).

L'enseignement supérieur doit sans cesse s'adapter aux besoins de l'époque. A cet égard, il faut mentionner le nouveau cours d'introduction à la recherche opérationnelle et la création d'un centre de recherches à la Faculté des sciences économiques et sociales, qui est à disposition des autorités et des institutions privées d'intérêt public.

Ce développement continu entraîne des dépenses accrues. Fort heureusement, les subventions de grandes institutions suisses et étrangères soulagent l'Etat à cet égard et permettent d'entreprendre des travaux auxquels il faudrait peut-être renoncer sans leur appui. La Fondation Ford a alloué, pour cinq ans, une subvention globale de 350 000 dollars à l'Institut universitaire de hautes études internationales, ainsi qu'une nouvelle subvention, pour cinq ans aussi, de 65 000 dollars au professeur Jean Piaget pour ses recherches sur les relations entre le développement de la pensée et la perception de l'enfant. La Fondation Rockefeller a aussi donné encore une fois 600 000 fr. pour le Centre international d'épistémologie génétique. Un fonds Henri Chenevard a été créé. M. de Palézieux a fait de l'Université son héritier.

La Société académique et le Fonds national de la recherche scientifique, ont continué à soutenir les professeurs et les chercheurs.

La trentième année de professorat des professeurs Charles Burky, Antony Babel et Paul-E. Wenger — et leur soixante-dixième anniversaire pour les deux derniers — a été l'occasion de manifester toute l'estime et la sympathie éprouvées à l'égard des jubilaires.

Le rectorat du professeur Paul-E. Wenger s'achève le 15 juillet 1958. Le bureau du Sénat a été renouvelé ; il se composera, jusqu'en 1960, de MM. Jaques Courvoisier, recteur, Eric Martin, vice-recteur, Jacques L'Huillier, secrétaire. Les doyens restent en fonctions, sauf en médecine, où le professeur Robert Montant succède à M. Eric Martin. La désignation du nouveau recteur a été annoncée à la séance du *dies academicus* du 5 juin 1958, dans laquelle une partie des professeurs portaient la robe après un siècle d'interruption.

L'année prochaine verra la célébration du IV^e centenaire du Collège et de l'Académie (1559). Des commissions travaillent à son organisation. La première manifestation aura lieu le 4 novembre 1958, puisque c'est à cette date que le Collège, quatre cents ans auparavant, avait inauguré ses locaux des « hutins Bolomier », où il est toujours. Il faut aussi attirer l'attention sur le fait qu'après plus de vingt-cinq ans d'interruption, un théologien revêt la charge de recteur, juste hommage rendu à l'œuvre de Calvin et du premier recteur, Théodore de Bèze.

* * *

La XXI^e conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par l'UNESCO et le BIE à Genève, a siégé du 7 au 16 juillet 1958. Les objets à l'ordre du jour étaient, outre les traditionnels rapports des divers Etats sur le mouvement éducatif pendant la dernière année scolaire, l'élaboration et la promulgation des programmes de l'enseignement primaire et les possibilités d'accès à l'éducation dans les zones rurales. Le stand suisse à l'Exposition permanente était consacré à ce dernier sujet, grâce aux soins du Département valaisan de l'instruction publique.

HENRI GRANDJEAN,

*secrétaire général du Département de l'instruction
publique et directeur général de l'enseignement
secondaire.*